

7 LA FORMATION CONTINUE

7.1.	La formation continue : évolution	212
7.2.	La formation continue dans les Greta	214
7.3.	La formation continue dans l'enseignement supérieur	216

DEFINITIONS

En 2012, dans un contexte d'activité économique ralentie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage reste stable avec 32 milliards d'euros incluant les rémunérations des stagiaires (dont 5,4 milliards d'euros pour l'apprentissage) (1). Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises contribuent pour 43 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État et celles des régions représentent chacune 14 % de l'ensemble. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représentent 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 19 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques, par Pôle emploi (6 %) et marginalement par les collectivités locales autres que les régions.

Les jeunes bénéficient de 24 % de la dépense de formation professionnelle, dont 17 % pour l'apprentissage (2). Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (61 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 14 % de la dépense globale de formation. Les personnes en emploi (dans les secteurs public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 61 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalise en 2012 un chiffre d'affaires de 902 millions d'euros au titre des activités de formation continue (sans la rémunération des stagiaires), soit une légère hausse de moins de 1 % par rapport à 2011, principalement due à la hausse d'activité dans les Greta (+ 2,4 %) (3). Le nombre de stagiaires se stabilise autour du million. De même, pour le nombre global d'heures-stagiaires (pédagogiques), mais celui-ci amorce une baisse de 2,1 % dans les établissements d'enseignement supérieur.

FORMATION CONTINUE - La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT - Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement depuis 25 ans. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

FINANCEMENT DES ENTREPRISES - La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2015, prévoit la possibilité pour les employeurs de financer directement des actions de formation et le plan de formation est défiscalisé. Les entreprises de plus de 10 salariés versent une seule contribution de 1 % de la masse salariale brute. Cette contribution est ramenée à 0,8 % pour celles qui, par un accord d'entreprise, ont décidé d'investir 0,2 % de leur masse salariale brute dans le financement du compte personnel de formation. Les entreprises de moins de 10 salariés restent assujetties à verser 0,55 % de leur masse salariale brute.

STAGIAIRES, HEURES-STAGIAIRES, GRETA - Voir 7.2.

SOURCES

- (1) (2) : DARES, ministère en charge du travail et de l'emploi
- (3) : MENESR-DEPP, Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n°30.
- « DARES Analyses », février 2015, n° 014, DARES.

1 Dépense globale par financeur final, y compris investissement, en millions d'euros.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Structure 2012 (en %)	Évolution 2012/2011 (en %)
État	3 835	4 083	4 423	4 734	4 713	4 340	14	-7,9
Autres administrations publiques, Unedic et Pôle emploi	1 322	1 404	1 767	1 812	1 779	1 872	6	5,2
<i>dont : autres administrations publiques</i>	191	204	302	284	228	267	1	17,1
<i>Unédic et Pôle emploi</i>	1 131	1 200	1 465	1 528	1 551	1 605	5	3,5
Régions	4 138	4 212	4 482	4 450	4 464	4 475	14	0,2
Autres collectivités territoriales	45	56	65	64	78	82	€	5,1
Entreprises	12 439	13 234	13 533	13 142	13 704	13 790	43	0,6
Ménages	1 017	1 081	1 041	1 127	1 215	1 262	4	3,9
Total								
(hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	22 796	24 070	25 311	25 329	25 953	25 841	81	-0,4
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 433	5 808	6 192	6 176	6 005	5 908	19	-1,6
Total	28 229	29 878	31 503	31 505	31 958	31 749	100	-0,7

► Champ : France métropolitaine + DOM avec Mayotte depuis 2011.

2 Dépense globale par public bénéficiaire, en millions d'euros.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Structure en 2012 (%)	Évolution 2012/2011 (%)
Jeunes (1) (2)	6 619	7 176	7 323	7 923	8 164	8 034	7 704	24	-4,1
Apprentissage	4 254	4 563	4 768	5 478	5 510	5 653	5 407	17	-4,4
Alternance/professionnalisation	1 234	1 365	1 374	1 196	1 201	1 059	1 031	3	-2,6
Formation et accompagnement des jeunes	1 131	1 248	1 181	1 249	1 453	1 322	1 266	4	-4,2
Demandeurs d'emploi (2)	3 447	3 195	3 478	3 810	3 924	4 007	4 372	14	9,1
Agents du secteur public (3)	5 066	5 376	5 777	6 165	6 148	5 994	5 901	19	-1,6
Actifs occupés du secteur privé (2)	11 382	12 123	12 899	13 271	12 900	13 607	13 461	42	-1,1
Investissement (4)	288	359	401	334	369	316	311	1	-1,6
Total	26 802	28 229	29 878	31 503	31 505	31 958	31 749	100	-0,7

► Champ : France métropolitaine + DOM avec Mayotte depuis 2011.

1. Les « jeunes » ont en général moins de 26 ans.
2. Une partie des dépenses pour les jeunes sont classées avec les actifs occupés ou les demandeurs d'emploi.
3. Hors investissement.
4. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

3 L'activité de formation continue de l'Éducation nationale (1)

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (2) (en milliers)		
	2011	2012	Évolution 2012/2011 (%)	2011	2012	Évolution 2012/2011 (%)	2011	2012	Évolution 2012/2011 (%)
Greta	485,6	497,2	2,4	545 300	556 100	-2,4	51 700	52 400	1,4
Enseignement supérieur	409,5	404,4	-1,2	464 163	480 232	3,5	56 286	55 100	-2,1
<i>dont universités et grandes écoles</i>	<i>288,8</i>	<i>291,5</i>	<i>0,9</i>	<i>375 903</i>	<i>391 127</i>	<i>4,0</i>	<i>39 640</i>	<i>39 084</i>	<i>-1,4</i>
Total éducation nationale	893,8	901,6	0,9	992 300	1 036 332	4,4	107 886	107 400	-0,5

► Champ : France métropolitaine + DOM avec Mayotte depuis 2011.

1. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
2. À partir de 2011, dans l'Enseignement supérieur, le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre des heures pédagogiques dispensées hors stage pratique, comme pour les Greta.

DÉFINITIONS

En 2013, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 193 groupements d'établissements (Greta) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 510 000 stagiaires pour un volume global de 51 millions d'heures-stagiaires (1).

Le volume des heures-stagiaires a reculé de 2 %, moins toutefois que le nombre de stagiaires (- 4 %). Cela se traduit par un allongement de la durée moyenne des stages jusqu'à une centaine d'heures, qui rattrape un peu le recul enregistré entre 2006 et 2010 (de 132 à 95 heures). En 2014, si elle se confirme, la progression de 5 % du nombre de stagiaires ramène la durée moyenne des stages à son niveau de 2011 (95 heures).

Le volume financier généré par l'activité des Greta reste stable, avec un peu moins de 497 millions d'euros en 2013. En revanche, Il progresserait légèrement en 2014 (+ 1 point) (2).

Au niveau académique, les évolutions sont plus marquées. Les résultats financiers des académies de la Martinique, de la Guyane, de La Réunion et de Poitiers sont en recul de 10 % à 20 %, jusqu'à - 35 % pour le Greta de Mayotte. En revanche, les académies de Besançon, Paris, Grenoble, Montpellier, Guadeloupe, Nancy-Metz et Limoges ont enregistré des hausses de leur chiffre d'affaires de 7 à 14 %.

En 2013, 56 % du chiffre d'affaires du réseau national des Greta est alimenté par des fonds d'origine publique (en provenance de l'État, des collectivités territoriales ou des instances européennes). Les fonds publics financent des actions de formation continue en direction de publics spécifiques, en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent un public cible des Greta (les fonds provenant des pouvoirs publics lorsqu'ils sont destinés à la formation de leurs agents sont assimilés à des fonds privés). La participation des fonds privés (autofinancement des individus ou fonds provenant des entreprises et organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue) au financement des Greta est minoritaire partout, sauf toujours dans les académies de Paris, Bordeaux et Lyon (de 57 % à 73 %) (3). À l'opposé, l'activité des réseaux des Greta des académies de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Corse et de Mayotte dépend plus largement des fonds publics : ceux-ci représentent plus de 70 % du financement de leurs actions.

LE RÉSEAU DES GRETA - C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail, art. L 6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées. Elles ont donné lieu à des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPFCIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des Greta. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des Cafoc (centres académiques de formation continue).

STAGIAIRES - Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

HEURES-STAGIAIRES

(Stagiaires) × (durée en heures des prestations).

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et les Cafoc ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://eduscol.education.fr/>

1 Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

	2000	2005	2006	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014p
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	57,9	58,1	51,9	51,8	51,6	51,7	52,4	51,1	50,7
Stagiaires (en milliers)	518,0	446,1	439,4	504,5	542,2	543,8	545,3	532,3	509,9	534,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

Note : données provisoires pour 2014.

2 Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement, en millions d'euros.

	2000	2005	2006	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014p
Fonds publics	196,2	211,4	208,1	229,5	264,2	268,4	268,5	276,8	278,5	286,7
Fonds privés	206,9	188,6	190,0	221,2	219,0	216,5	217,1	220,4	218,2	215,1
Total	403,1	400,0	398,1	450,7	483,2	484,9	485,6	497,2	496,7	501,8
Total (euros constants, base 100 en 2000)	403,1	363,7	356,3	386,2	407,9	400,9	401,5	403,2	399,0	401,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

Note : données provisoires pour 2014.

3 Répartition du chiffre d'affaires (CA) par académie selon l'origine du financement en 2013, en milliers d'euros.

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Aix-Marseille	14 295	10 424	24 718	57,8	5,0	24 253
Amiens	8 660	5 534	14 194	61,0	2,9	13 717
Besançon	5 362	2 886	8 247	65,0	1,7	7 667
Bordeaux	5 467	14 561	20 029	27,3	4,0	19 312
Caen	9 204	4 844	14 047	65,5	2,8	12 372
Clermont-Ferrand	10 897	5 578	16 475	66,1	3,3	16 239
Corse	1 390	389	1 778	78,2	0,4	1 652
Créteil	21 005	16 039	37 044	56,7	7,5	34 891
Dijon	8 588	6 939	15 527	55,3	3,1	14 641
Grenoble	18 485	13 447	31 932	57,9	6,4	31 141
Lille	12 257	11 232	23 489	52,2	4,7	22 835
Limoges	5 317	2 839	8 155	65,2	1,6	7 936
Lyon	8 212	10 883	19 094	43,0	3,9	18 062
Montpellier	16 512	8 878	25 390	65,0	5,1	22 490
Nancy-Metz	16 446	7 892	24 338	67,6	4,9	17 256
Nantes	8 821	8 451	17 272	51,1	3,5	15 809
Nice	7 273	5 539	12 812	56,8	2,6	12 354
Orléans-Tours	9 236	8 043	17 279	52,9	3,5	14 051
Paris	8 384	18 036	26 420	31,7	5,3	23 196
Poitiers	7 658	3 364	11 022	69,5	2,2	10 734
Reims	6 906	5 210	12 117	57,0	2,4	11 270
Rennes	11 590	8 659	20 249	57,2	4,1	18 420
Rouen	12 740	7 707	20 447	62,3	4,1	20 260
Strasbourg	6 887	5 611	12 497	55,1	2,5	10 387
Toulouse	12 317	10 943	23 260	53,0	4,7	22 538
Versailles	14 445	10 358	24 803	58,2	5,0	24 294
Guadeloupe	3 006	379	3 385	88,8	0,7	3 107
Guyane	1 842	650	2 492	73,9	0,5	2 408
Martinique	2 820	1 516	4 336	65,0	0,9	4 041
Mayotte	488	56	544	89,7	0,1	544
La Réunion	2 009	1 331	3 340	60,1	0,7	2 566
France métropolitaine + DOM	278 519	218 218	496 732	56,1	100,0	460 443

DÉFINITIONS

En 2013, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 471 000 stagiaires contre 478 200 en 2012 (1). La diminution des effectifs de stagiaires de 1,5 % touche l'ensemble des types d'établissements sauf les écoles. Toutefois, les évolutions sont différentes entre les universités et le Cnam. Dans les universités, plusieurs publics voient leur nombre diminuer : salariés inscrits au titre du plan de formation de leur entreprise (- 6 %), stagiaires ayant opté pour un congé individuel de formation (- 26 %) et auditeurs interâges (- 21 %). En revanche, les contrats de professionnalisation sont en hausse (+ 18 %), surtout ceux signés avec des moins de 26 ans (+ 27 %), ainsi que les demandeurs d'emploi (+ 6 %). Le Cnam enregistre une hausse des inscrits salariés (+ 6 %), des congés individuels de formation (+ 10 %) et des contrats de professionnalisation signés avec des moins de 26 ans (+ 28 %) et voit baisser le nombre des demandeurs d'emploi (- 2 %) et des individuels payants (- 17 %). Les écoles, quant à elles, continuent de mettre l'accent sur les publics salariés (+ 32 %) ainsi que sur les particuliers payants (+ 36 %).

Le nombre d'heures-stagiaires dispensées augmente dans les universités (+ 6 %) et dans les écoles (+ 9 %), principalement grâce aux salariés inscrits au titre du plan de formation de l'entreprise. En revanche, ce volume horaire diminue au Cnam (- 9 %) car les particuliers payants réduisent la durée de leur formation (- 19 %). La durée moyenne globale gagne 6 heures en passant à 147 heures : + 10 heures dans les universités, - 2 heures au Cnam et - 18 heures dans les écoles.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur dépasse 420 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 4 % par rapport à 2012 (2). Les recettes des universités, qui représentent 74 % de l'ensemble, augmentent de 6 % et celles des écoles de 17 %, alors que celles du Cnam perdent 4 %. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités atteint 73 % des fonds, dont 51 % en provenance des entreprises et des OPCA et 22 % pour la contribution des stagiaires et des particuliers payants. Celle des fonds publics dans la formation continue des universités reste stable (20 %). La part consacrée par l'État à la formation de ses propres agents augmente nettement (+ 13 %).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en trois catégories :

- la catégorie « universités » regroupe les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- la catégorie « écoles d'ingénieurs et autres établissements » comprend, outre les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- la catégorie « Cnam » recouvre le Grand établissement et ses centres régionaux associés.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années 1950, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP - Institut national polytechnique.

OPCA - Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

DIF - Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. Créé par l'Accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF à partir du 1^{er} janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n°30.
- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html
- www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html

1 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs, année civile 2013

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	95,8	8,6	90	19,6	1,2	59
Congé individuel de formation	9,3	3,2	347	0,3	0,1	395
Sous contrat de professionnalisation	22,4	11,2	501	0,2	0,1	243
<i>dont moins de 26 ans</i>	19,2	9,9	514	0,2	0,1	244
Total salariés	127,5	23,0	181	20,2	1,4	67
Demandeurs d'emploi	42,0	11,1	265	0,6	0,3	573
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	30,9	7,7	248	0,6	0,3	459
Particuliers inscrits à leur initiative	162,6	14,5	89	4,7	1,4	302
<i>dont interâges</i>	52,5	1,5	28	4,7	0,1	17
Prof. libérales, commerçants, artisans	29,4	2,6	88	2,2	0,1	28
Ensemble	361,4	51,2	142	27,8	3,2	114

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	13,2	1,9	147	128,6	11,7	91
Congé individuel de formation	0,3	ε	151	9,9	3,4	343
Sous contrat de professionnalisation	2,5	0,7	263	25,1	11,9	ε
<i>dont moins de 26 ans</i>	2,3	0,7	281	21,8	10,6	ε
Total salariés	16,0	2,7	169	163,7	27,1	165
Demandeurs d'emploi	15,4	3,7	241	57,9	15,1	261
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	4,9	0,8	162	36,4	8,7	239
Particuliers inscrits à leur initiative	47,2	8,2	173	214,5	24,1	112
<i>dont interâge</i>	-	-	-	53,6	1,6	25
Prof. libérales, commerçants, artisans	3,2	0,1	31	34,8	2,7	79
Ensemble	81,9	14,7	179	471,0	69,0	147

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2013, en millions d'euros.

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises							
Pour la formation des salariés	82,1	30	11,5	93,6	40,0	133,6	31,8
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,5	ε	0,5	1,0	0,8	1,7	0,4
Total entreprises	82,6	30	12,0	94,6	40,8	135,4	32,2
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	56,5	21	4,9	61,4	7,2	68,6	16,3
Contrats avec particuliers	56,4	21	6,2	62,6	11,1	73,7	17,5
Contrats des stagiaires (2)	4,9	2	0,2	5,1	3,6	8,7	2,1
Total particuliers et stagiaires	61,2	22	6,4	67,7	14,7	82,3	19,6
Ensemble des fonds privés	200,3	73	23,3	223,6	62,7	286,3	68,1
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	15,4	6	6,6	22,0	0,8	22,9	5,4
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,8	ε	0,2	ε	1,8	1,8	0,4
- de l'État	2,8	1	1,8	4,6	8,2	12,8	3,1
- des régions	30,4	11	0,3	30,7	24,8	55,5	13,2
- Pôle emploi	1,4	1	0,1	1,5	0,9	2,4	0,6
Autres ressources publiques	3,6	1	0,1	3,6	1,1	4,8	1,1
Ensemble des fonds publics	54,4	20	9,1	63,5	37,6	101,2	24,1
Autres organismes de formation	9,0	3	3,2	12,1	5,0	17,2	4,1
Autres ressources de la formation continue	10,0	4	2,9	12,9	2,9	15,7	3,7
Total général	273,7	100	38,5	312,1	108,3	420,4	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2. Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.